

## B – Quels ont été les effets de la création de l'UE sur les politiques des Etats ?

### 1 – La coordination des politiques conjoncturelles

#### a) – Les principales politiques économiques

Les politiques économiques recouvrent l'ensemble des .....prises par les .....vis-à-vis de l'économie. Elles sont caractérisées par la hiérarchisation des objectifs poursuivis et par le choix des .....mis en œuvre pour les atteindre. Les objectifs principaux des politiques économiques sont ceux mis en évidence graphiquement par le .....proposé par N. Kaldor : le plein-emploi ; la .....; l'équilibre des échanges extérieurs et la..... L'État devient ainsi un « auxiliaire » du marché, en tentant, par son intervention, d'orienter l'activité économique dans un sens jugé souhaitable.

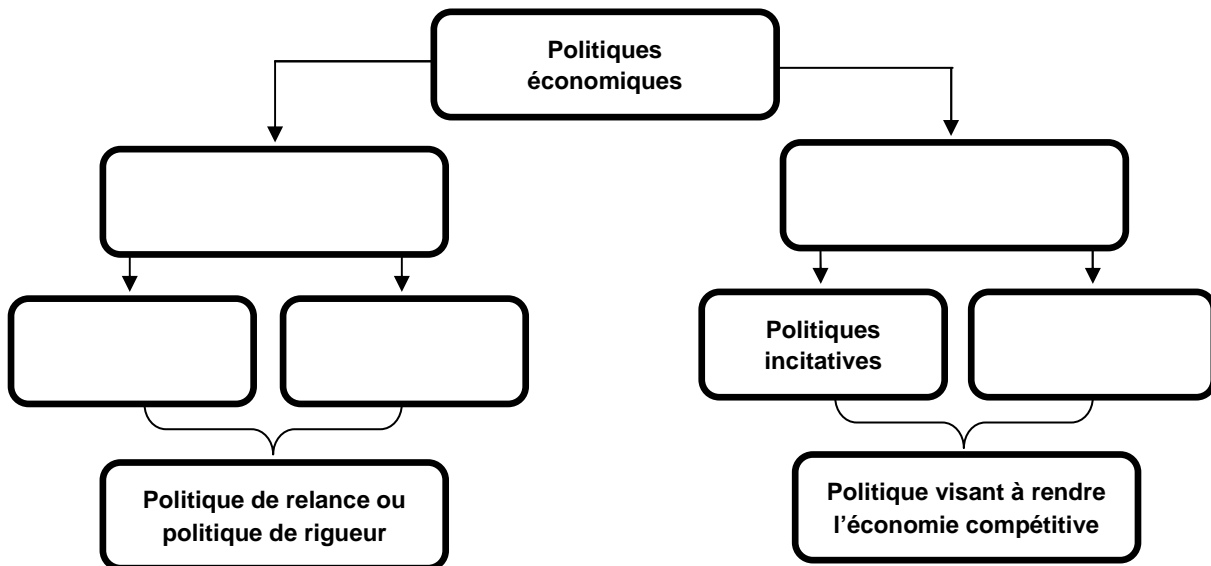
Ces politiques peuvent différer en fonction de leur horizon temporel. Ainsi, les politiques ..... visent des objectifs à court terme. Elles sont essentielles dans des situations d'urgences, en vue d'échéances électorales ou encore face à la pression de l'opinion publique. Elles peuvent prendre des formes différentes en fonction des « outils » utilisés. Les politiques .....visent, par l'intermédiaire du niveau et de la structure des recettes et des dépenses publiques, à influencer sur l'activité économique. Ainsi, par exemple, une .....des dépenses publiques peut accroître la demande, ce qui poussera les entreprises à augmenter leur niveau de production. Les politiques ..... ont pour objectif de contrôler le niveau de la masse monétaire, et donc indirectement le niveau de ..... Depuis 1993, les politiques monétaires ne sont plus de la responsabilité des États en Europe, mais des banques centrales nationales, réunies depuis au sein de la .....

Les politiques structurelles sont, quant à elles, des politiques de ....., qui visent une modification profonde du fonctionnement de l'économie. Elles tendent à modifier les ..... en charge de la régulation des activités économiques et sociales, ainsi que les comportements des agents économiques dans un sens jugé souhaitable par la collectivité. Ce sont donc des politiques qui cherchent plus à influencer les conditions d'offre que les conditions de demande. Dans une optique ....., elles cherchent à libéraliser les marchés, alors que dans une optique ..... elles visent à renforcer le poids de l'intervention publique sur ces marchés.

Qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles, les politiques économiques sont obligatoirement transformées par l'intégration économique et politique qui se fait dans le cadre de l'Union européenne.

**Q1** – Remplissez le texte à trous ci-dessus.

**Q2** – Complétez le schéma le schéma :



**Q3** – Complétez le tableau ci-dessous en indiquant pour les exemples suivants s'ils correspondent à des mesures de politiques structurelles ou conjoncturelles. Vous préciserez l'instrument (politique monétaire, budgétaire...) utilisé.

*Baisse des taux d'intérêt ; privatisation des entreprises de télécommunication ; dévaluation de la monnaie nationale ; baisse de l'impôt sur le revenu ; loi sur la réduction de temps de travail ; mise en place de crédit d'impôts pour les entreprises innovatrices ; augmentation des réserves obligatoires ; déremboursement de certains médicaments.*

Politique conjoncturelle	Politique structurelle

**b) – Des politiques budgétaires contraintes et restrictives**

1 – Le Pacte de stabilité et de croissance, ou PSC, désigne un ensemble de critères que les pays de la zone euro se sont engagés à respecter vis-à-vis de leurs partenaires. Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) est l'instrument dont les pays de la zone euro se sont dotés afin de coordonner leurs politiques budgétaires nationales et d'éviter l'apparition de déficits budgétaires excessifs. Il impose aux États de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.

Le PSC est basé sur les articles 99 et 104 du Traité sur l'Union européenne. Il a été adopté au Conseil européen d'Amsterdam le 17 juin 1997. Il prolonge l'effort de réduction des déficits publics engagé en vue de l'adhésion à l'Union économique et monétaire (UEM). Cependant, à l'inverse de la politique monétaire, la politique budgétaire demeure une compétence nationale. Le PSC comporte deux types de dispositions :

- La surveillance multilatérale, disposition préventive : Les États de la zone euro présentent leurs objectifs budgétaires à moyen terme dans un programme de stabilité actualisé chaque année. Un système d'alerte rapide permet au Conseil Ecofin, réunissant les ministres de l'Économie et des Finances de l'Union, d'adresser une recommandation à un État en cas de dérapage budgétaire.
- La procédure des déficits excessifs, disposition dissuasive. Elle est enclenchée dès qu'un État membre dépasse le critère de déficit public fixé à 3 % du PIB, sauf circonstances exceptionnelles. Le Conseil Ecofin adresse alors des recommandations pour que l'État mette fin à cette situation. Si tel n'est pas le cas, le Conseil peut prendre des sanctions : dépôt auprès de la BCE qui peut devenir une amende (de 0,2 à 0,5 % PIB de l'État en question) si le déficit excessif n'est pas comblé.

La réforme récente du pacte : Lors du Conseil européen de mars 2005, les chefs d'Etats et de gouvernements de l'UE ont décidé de réviser la réforme du pacte de stabilité et de croissance. Selon la nouvelle mouture du pacte, les Etats membres doivent toujours maintenir leur déficit et leur dette publique en dessous des seuils fixés respectivement à 3% et à 60% de leur PIB. Cependant les conditions du pacte ont été "assouplies" sur plusieurs points : les Etats membres pourront ainsi échapper à une procédure de déficit excessif dès lors qu'ils se trouvent en situation de récession alors que cette exemption n'était jusqu'alors accordée qu'aux Etats frappés par une crise de croissance sévère (entraînant une perte supérieure ou égale à 2 points de PIB) ; la décision d'engager une procédure de déficit excessif ne sera en outre prise qu'après examen d'un certain nombre de "facteurs pertinents", susceptibles d'entraîner la suspension de la procédure, et les délais seront également allongés.

(Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Pacte\\_de\\_stabilit%C3%A9\\_et\\_de\\_croissance](http://fr.wikipedia.org/wiki/Pacte_de_stabilit%C3%A9_et_de_croissance), 2009)

**Q1 – Quel est l'objectif du pacte de stabilité et de croissance ?**

.....  
 .....

**Q2 – Que doivent faire les Etats ?**

- .....
- .....
- .....

**Q3 – Que doit faire la Commission européenne ?**

- .....
- .....
- .....

**Q4 – Dans quels cadre théorique se situent ces recommandations ?**

.....  
 .....

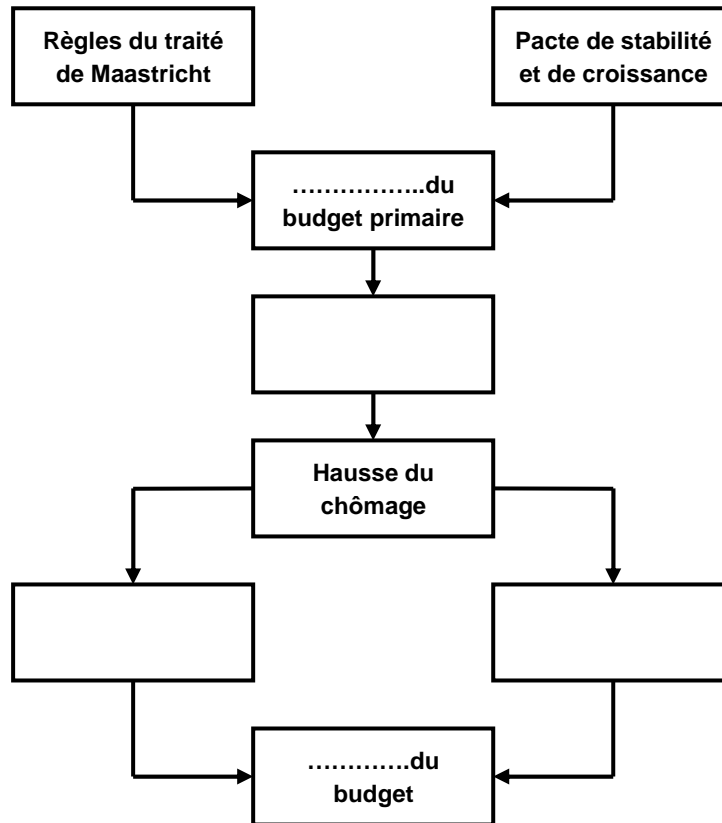
2 – La désinflation rapide a un coût élevé en termes de ralentissement de l'activité et de l'emploi ; si elle est recherchée simultanément par cinq pays sur douze, les politiques de rigueur des différents pays se renforcent mutuellement et peuvent contribuer à une récession généralisée en Europe. La réduction des déficits publics et de la dette publique a les mêmes effets restrictifs sur l'activité. En effet, un pays ne peut accélérer le remboursement de la dette qu'à condition de dégager un excédent budgétaire primaire (c'est à dire avant remboursement des intérêts), ce qui provoque une politique d'austérité budgétaire drastique qui entraîne inéluctablement une récession, du chômage et des dépenses sociales accrues.

(Source : Jacques Généreux, *Introduction à la politique économique*, Seuil, Points, 1993)

Q1 – Expliquez ce qu'est un excédent du budget primaire

.....  
.....

Q2 – A l'aide des textes expliquez le cercle vicieux redouté des principes budgétaires européens



3 – Tout a pourtant commencé dans l'euphorie en 1999. En plein boom économique, les Européens ont touché les dividendes de la monnaie unique : la fin des changes flottants leur a permis de traverser sans turbulence les crises russe et asiatique puis le choc du 11 septembre. Les taux d'intérêt en Europe se sont alignés sur ceux qui avaient un loyer de l'argent le plus bas, à savoir l'Allemagne et la France, ce qui a dopé la croissance des pays du Sud et allégé le coût de leur dette. L'Allemagne et la France, pays cigales, préfèrent dans ce contexte joyeux baisser les impôts plutôt que de consolider leur budget et faire des réformes comme la plupart de leurs partenaires. Mais personne ne hausse sérieusement le ton.

(Source : Arnaud Leparmentier, *Le Monde*, 23 janvier 2003)

4 – L'espoir que l'euro allait permettre d'accélérer les réformes structurelles dans la zone euro ne s'est pas concrétisé. Au contraire, en offrant une relative impunité aux Etats, l'euro a eu l'effet inverse. Les erreurs des politiques économiques ne sont plus sanctionnées par les marchés financiers comme elles l'étaient avant dans le cadre du Système monétaire européen (SME), par le biais de pressions sur la monnaie nationale ou de tensions sur les taux des emprunts d'Etat.

Malgré le dérapage de leurs comptes publics et leurs mauvaises performances en matière de croissance, l'Allemagne et la France possèdent une monnaie de même valeur et des rendements à long terme au même niveau que l'Espagne, qui dégage pourtant des excédents budgétaires et connaît une progression de son PIB soutenue. Comme l'a écrit, dans nos colonnes, Alain Minc : "Si nous vivions encore avec notre vieux franc, nous aurions heurté depuis longtemps le mur que constituaient la hausse des taux d'intérêt et la dévaluation, comme en 1982, en 1995 ou en 1997. Jacques Chirac aura été, comme Gerhard Schröder, un rentier de l'euro."

(Source : Pierre-Antoine Delhommis, *Le Monde* du 8 mars 2005)

Q1 – Quels ont été les avantages pour la politique budgétaire de l'entrée dans la zone euro ?

- .....
- .....
- .....

Q2 – Quels ont été ses effets pervers ?

- .....
- .....
- .....

## 5 – Croissance du PIB, déficit budgétaire et dette publique (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009p	2010p
<b>Croissance du PIB (en %)</b>						
- Allemagne	0,8	3,0	2,5	1,3	- 5,4	0,3
- France	1,9	2,2	2,3	0,4	- 3,0	- 0,2
- GB	2,1	2,8	3,0	0,7	- 3,8	0,1
- UE 27	2,0	3,1	2,9	0,9	- 4,0	- 0,1
- Etats-Unis	2,9	2,8	2,0	1,1	- 2,9	0,9
- Japon	1,9	2,0	2,4	- 0,6	- 5,3	0,1
<b>Solde des administrations publiques (en % du PIB)</b>						
- Allemagne	- 3,3	- 1,5	- 0,2	- 0,7	- 2,4	- 3,9
- France	- 2,9	- 2,3	- 2,7	- 3,4	- 5,5	- 5,5
- GB	- 3,4	- 2,7	- 2,7	- 5,5	- 10,0	- 12,2
- UE 27	- 2,4	- 1,4	- 0,8	- 2,3	- 6,0	- 7,3
- Etats-Unis	- 3,7	- 2,3	- 1,2	- 4,5	- 13,1	- 14,2
- Japon	- 6,7	- 1,6	- 2,5	- 2,9	- 6,7	- 8,7
<b>Dette publique (en % du PIB)</b>						
- Allemagne	67,8	67,6	65,1	65,9	73,4	78,7
- France	66,4	63,7	63,8	68,0	79,7	86,0
- GB	42,3	43,4	44,2	52,0	68,4	81,7
- UE 27	62,5	61,3	58,7	61,5	72,6	79,4
- Etats-Unis	60,8	60,1	60,8	63,2	77,7	91,1
- Japon	177,3	180,3	167,1	172,1	185,3	194,0

(Source : [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/publications/publication15048\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/publication15048_en.pdf) 2009)

**Q1** – Quelles sont les deux périodes qu'à connu la croissance dans les pays développés ?

- .....
- .....

**Q2** – Comment cela s'est-il traduit pour les budgets de l'Etat et l'endettement public ?

- .....
- .....

**6** – Après le Japon (207 milliards d'euros annoncés fin octobre) et la Chine (455 milliards d'euros, le 9 novembre), l'Union européenne devrait annoncer son plan de relance mercredi 26 novembre. Le chiffre de 130 milliards d'euros a été avancé, alors que des mesures ont déjà été prises par certains Etats membres comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne ou les Pays-Bas. Aux Etats-Unis, des crédits d'impôts ont été accordés en début d'année aux ménages, et de nouvelles pistes devraient bientôt aboutir : soutien au secteur automobile, aides supplémentaires aux ménages, investissements dans les infrastructures, projets environnementaux, extension de la couverture médicale, autant de points défendus par le président élu Barack Obama et sa majorité au Congrès.

Une relance concertée est plus efficace car elle produit des effets bénéfiques mutuels. Pour autant, "la coordination n'est pas la convergence, analyse Christian de Boissieu, président du Conseil d'analyse économique. De l'Allemagne à la France ou à l'Espagne, il n'y a pas les mêmes marges de manœuvre budgétaires ; du Japon à l'Union européenne, il n'y a pas les mêmes marges de manœuvres monétaires." Il est évidemment plus aisé de relancer si l'on dispose d'un budget équilibré ou excédentaire, d'un endettement faible, ou d'un matelas d'importantes réserves de change. C'est ainsi que la Chine a pu annoncer un plan spectaculaire et "même si une partie était déjà budgétée, il devrait permettre à Pékin de gagner un point de produit intérieur brut à l'horizon 2010", estime M. Broyer.

(Source : Anne Rodier et Adrien de Tricornot, *Le Monde* du 25 novembre 2008).

**7** – La relance budgétaire est déjà à l'œuvre du fait des "stabilisateurs automatiques": en période de crise, les recettes fiscales diminuent, les dépenses sociales augmentent, et le déficit s'accroît mécaniquement : une baisse de 1% de PIB dans un pays augmente le déficit public de 0,5% environ. Ainsi, selon la Commission européenne, les déficits publics de la France devraient atteindre 3,5% du PIB en 2009 et 3,8% en 2010.

Dans ce contexte, quel peut être le rôle de l'Europe ? Elle peut tout d'abord suspendre l'application du Pacte de stabilité. Hors récession, le contrôle communautaire des déficits et de l'endettement des Etats de la zone euro est justifié parce que l'endettement excessif d'un Etat augmente les taux d'intérêt applicables à tous les emprunts d'Etat en euros, et donc le coût de financement de la dette publique de tous ses partenaires. On dit alors, en jargon économique, que l'endettement d'un Etat engendre des externalités négatives sur les autres. En temps normal, une règle coercitive est nécessaire pour obliger chaque Etat à tenir compte de ces externalités négatives.

En période de récession sévère, le raisonnement s'inverse. Les externalités deviennent positives parce que l'endettement d'un Etat augmente la demande adressée aux pays voisins et profite à l'ensemble de l'Union européenne, et même au-delà. Chaque Etat peut donc être tenté de ne pas s'endetter, pour ne pas creuser son déficit, tout en comptant sur ses voisins pour relancer l'économie. Une coordination européenne est nécessaire pour éviter une telle impasse et encourager chaque Etat à s'endetter plus qu'il ne le ferait spontanément.

La relance la plus utile est celle qui se traduira rapidement par une augmentation de la demande, de l'emploi et de l'activité. Il peut s'agir de transferts fiscaux en faveur des ménages les moins aisés (dont la propension à consommer est la plus élevée), d'aides ponctuelles en faveur des secteurs intensifs en main-d'œuvre et dépourvus d'un accès suffisant au crédit, ou d'investissements publics directs générateurs d'une demande de travail importante et rapide.

Or, de telles dépenses relèvent des gouvernements nationaux plutôt que du budget européen, même si elles nécessitent une coordination européenne et une certaine concertation avec la Direction de la concurrence pour valider d'éventuelles aides sectorielles. L'augmentation du budget européen est sans doute justifiée pour mutualiser certaines dépenses dans le domaine militaire, scientifique et technologique.

(Source David Spector, professeur associé à l'Ecole d'économie de Paris, *La Tribune.fr*, 19 novembre 2008)

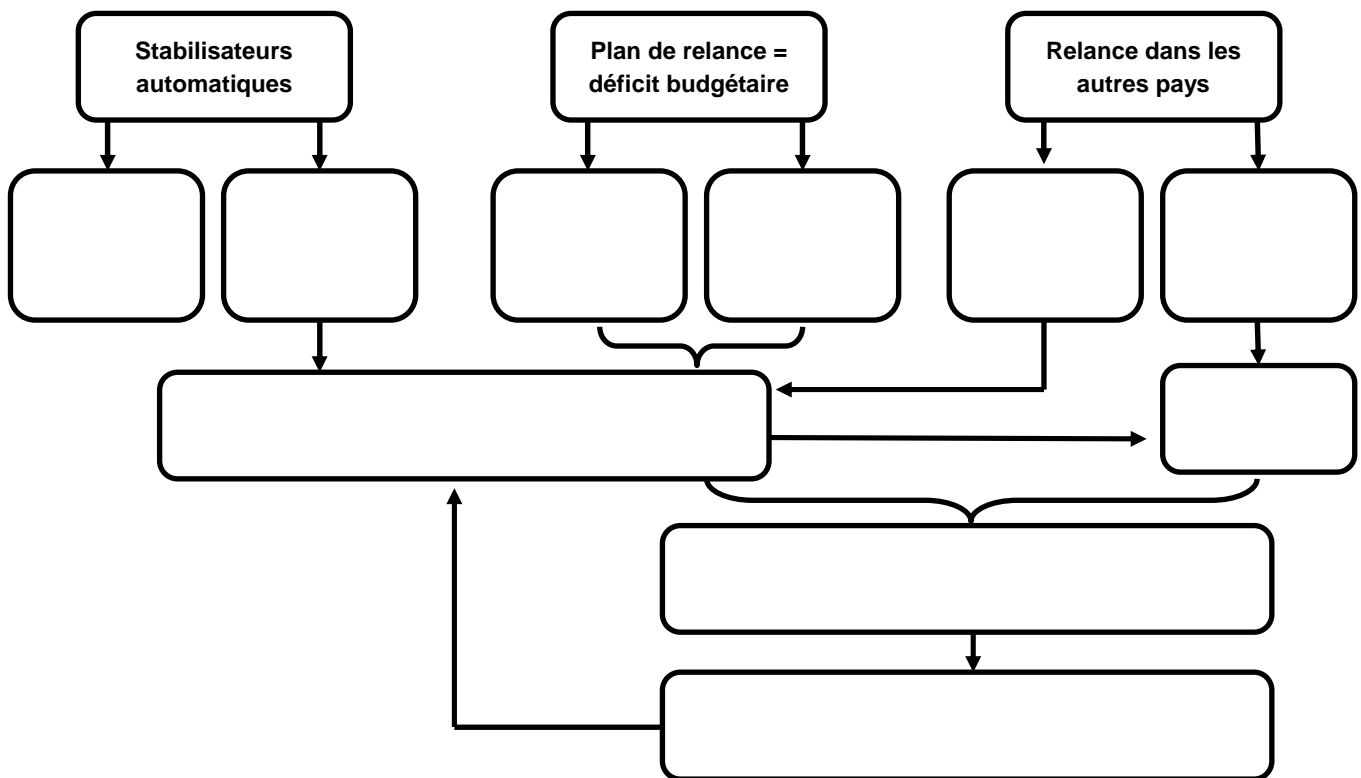
**Q1** – Qu'ont fait les Etats face à la récession prévue en 2009 ?

.....  
 .....

**Q2** – Expliquez le principe du stabilisateur automatique :

.....  
 .....

**Q3** – Remplissez le schéma à l'aide des mots suivants : *Reprise de la croissance, hausse des dépenses publiques, soutien à l'investissement, multiplication de la demande globale, créations d'emplois, soutien à la consommation, hausse des importations, baisse des recettes fiscales, hausse de la demande interne, hausse des exportations*



**8** – Face à la crise, l'idée d'un gouvernement économique européen est souvent évoquée, notamment dans le domaine budgétaire. Une relance budgétaire européenne représenterait une double rupture. Elle conduirait le déficit de nombreux Etats membres à s'éloigner de la limite de 3% du PIB fixée dans le Pacte de stabilité. Elle impliquerait par ailleurs une forte augmentation du budget européen, actuellement voisin de 1% du PIB communautaire. L'accroissement massif du budget européen aurait donc l'apparence d'une politique volontariste et audacieuse, ce qui explique son attrait. Pourtant, il ne permettrait pas de répondre à la crise de façon plus efficace qu'une juxtaposition de politiques nationales étroitement coordonnées.

(Source David Spector, professeur associé à l'Ecole d'économie de Paris, *La Tribune.fr*, 19 novembre 2008)

**Q1** – Quel serait l'autre moyen de relancer la demande au niveau européen ?

.....  
 .....

**Q2 – Pourquoi cette méthode n'a-t-elle pas été adoptée ?**

- .....
- .....
- .....

9 – Chacun à sa façon et à son rythme. Depuis le mois de septembre, les Européens ont actionné en ordre dispersé les leviers sur lesquels ils comptent pour relancer leurs économies à l'heure de la récession. Une ressemblance toutefois unit les plans annoncés en novembre par les principaux Etats membres : ils sont pour la plupart inférieurs à l'effort demandé par Commission européenne, qui leur propose comme objectif de consacrer à la relance 1,5 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union, pour un total de 200 milliards d'euros. Les grands pays ont annoncé des niveaux situés dans une fourchette de 1 % à 1,2 % du PIB.

Sur le fond, il y a peu d'unité entre le plan britannique, fondé sur la stimulation de la consommation par une baisse générale du taux de la TVA de 17,5 % à 15 %, et le panachage de mesures plus ciblées choisi par les gouvernements allemand et français. En Allemagne, la chrétienne-démocrate Angela Merkel a privilégié l'investissement, avec des incitations en faveur des entreprises et des particuliers et, là encore, en anticipant la réalisation d'infrastructures publiques. La France a fait de même.

(Cécile Chambraud, *Le Monde* du 05 décembre 2008).

**Q3 – Quels sont les reproches que l'on peut faire aux plans européens ?**

- .....
- .....
- .....

**Q4 – Quels sont les risques d'un trop grand déficit public ?**

- .....
- .....
- .....

**c) – Des politiques monétaires restrictives et mal coordonnées**

1 – Le débat européen sur le traité de Maastricht aura permis d'établir une évidence : les États ont abandonné la gestion de la monnaie à des banques centrales indépendantes. Celles-ci sont désormais seules responsables de la politique monétaire. Cette impression est renforcée par le pouvoir considérable de la Banque centrale européenne (BCE) dans le contexte actuel de la construction européenne, marqué par la faiblesse apparente et l'éclatement du pouvoir politique. Avec des gouvernements qui peinent à définir une politique budgétaire coordonnée et à parler d'une seule voix face aux représentants de la BCE.

(Source : Dominique Plihon, *Qui gère la monnaie aujourd'hui ? Alternatives économiques*, HS n° 45, Septembre 2000)

2 – La création de la monnaie unique ne s'est pas accompagnée d'une convergence des économies des pays de la zone euro. Posséder la même monnaie et être soumis aux mêmes taux d'intérêt n'empêche pas l'existence d'écarts importants en matière de croissance, d'inflation et de chômage. En 2003, l'Irlande a enregistré une hausse de son PIB de 3,7 %, tandis que le Portugal a vu le sien reculer de 1,1 % et les Pays-Bas de 0,9 %. En 2004, la Finlande a eu un rythme de croissance plus de trois fois supérieur à celui de l'Italie (3,7 %, contre 1,1 %). Même hétérogénéité en ce qui concerne l'évolution des prix. En janvier 2005, le taux annuel d'inflation a été de 0,1 % en Finlande, mais de 3,1 % en Grèce. Quant au chômage, il s'établissait, en janvier 2005, à 4,3 % en Irlande et à 4,5 % en Autriche, mais à 10,3 % en Espagne.

Ces disparités compliquent la tâche de la BCE. Doit-elle avoir une politique monétaire plutôt stricte adaptée à la vigueur économique espagnole et aux tensions inflationnistes grecques ? Doit-elle, au contraire, adopter une stratégie de souplesse pour répondre au marasme des économies allemande ou italienne ?

(Source : Pierre-Antoine Delhommais, *Le Monde* du 8 mars 2005)

**Q1 – Qui est responsable de la politique monétaire dans la zone euro ?**

- .....
- .....

**Q2 – Quel est l'objectif principal de la Banque centrale européenne ?**

- .....
- .....

### 3 – Inflation et solde du commerce extérieur (en %)

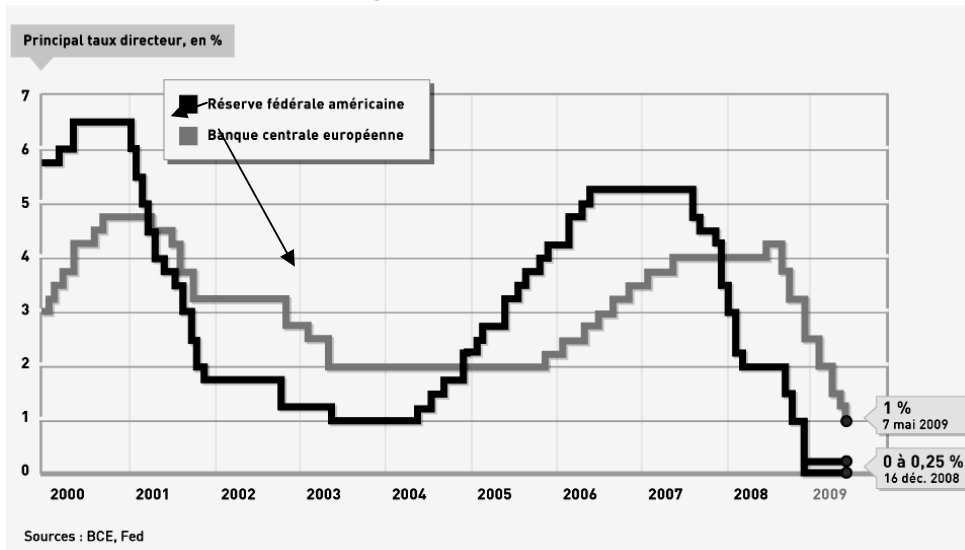
	2005	2006	2007	2008	2009p	2010p
<b>Croissance du PIB (en %)</b>						
- Allemagne	1,9	1,8	2,3	2,5	1,2	0,7
- France	1,9	1,9	1,6	2,5	1,4	1,2
- GB	2,0	2,3	2,3	2,5	0,8	1,4
- UE 27	2,3	2,3	2,4	3,7	0,9	1,3
- Etats-Unis	3,3	3,2	2,9	3,0	1,6	0,1
<b>Solde extérieur (% du PIB)</b>						
- Allemagne	5,3	6,3	7,6	6,6	3,6	3,4
- France	- 1,8	- 2,1	- 2,8	- 3,8	- 4,3	- 4,6
- GB	- 2,6	- 3,4	- 2,9	- 1,5	- 2,8	- 2,8
- UE 27	- 0,7	- 1,1	- 1,0	- 1,5	- 1,9	- 2,0
- Etats-Unis	- 5,7	- 5,9	- 5,2	- 4,6	- 3,5	- 3,7

(Source : [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/publications/publication15048\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/publication15048_en.pdf) 2009)

**Q3** – Quelles sont les difficultés que rencontre la BCE lorsqu'elle détermine sa politique monétaire ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

### 4 – les variations du taux de change des banques centrales européennes et américaines



**Q4** – Qu'a fait la BCE entre 2004 et 2009 ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**Q5** – Quelle est la différence avec la Fed ?

- .....
- .....
- .....

5 – Si, avec l'euro, les pays membres sont désormais protégés des fluctuations des autres devises européennes, ils restent exposés aux fluctuations du dollar et du yen. En baisse dans les trois années qui ont suivi son lancement, l'euro s'est fortement redressé depuis (plus de 40 % depuis la mi-2002). Cette hausse a eu des aspects positifs, permettant de diminuer le prix des importations et d'atténuer le coût de la flambée du pétrole. Elle a aussi eu des conséquences négatives, mettant à mal la compétitivité des entreprises européennes sur le marché mondial. Elle a, d'autre part, exercé une pression sur les salaires européens. "Les pays dont la devise est forte sont contraints de réaliser l'ajustement imposé par la concurrence des pays émergents au moyen d'une compression des salaires. Les pays à monnaie faible peuvent plus facilement y échapper", souligne M. Artus. Selon certains économistes, la hausse de l'euro depuis 2002 aurait coûté près de 2 points de PIB à la zone euro.

De nombreux économistes dénoncent la vigueur excessive de l'euro et regrettent que ses dirigeants ne tentent pas de lutter contre la dévaluation compétitive du dollar. "Au lieu de nous protéger contre les fluctuations des taux de change, la politique monétaire commune les a accentuées", déplore Philippe Brossard, directeur de la recherche économique d'Euler Hermes SFAC. A cet égard, les experts estiment que le flou institutionnel européen ne favorise pas la mise en place d'une politique de changes active et efficace. Le pouvoir de décision en la matière est partagé, de façon ambiguë aux termes mêmes du traité de Maastricht, entre la BCE et les ministres des finances de la zone.  
(Source : Pierre-Antoine Delhommais, *Le Monde* du 8 mars 2005)

6 – L'euro remonte face au dollar, mais il n'a jamais été aussi mal. Pendant des années, les responsables européens ont expliqué qu'il était impossible de réaliser une union monétaire sans union politique. L'euro allait donner le coup de départ d'une intégration européenne encore plus forte. Problème : en ne pouvant plus dévaluer, les Européens se sont privés d'un outil d'ajustement majeur.

Autre difficulté : il n'y a pas de gendarme dans le système, contrairement à ce qui s'est passé lors de la marche vers l'euro. Les Etats membres avaient alors une récompense à décrocher – l'euro ; ils étaient sous l'œil sévère des marchés financiers et l'Allemagne veillait. Ces gardiens ont disparu avec l'euro. Voici donc une Europe où le pouvoir économique central n'est pas constitué tandis que le pouvoir national s'est volatilisé. Comme le souligne l'économiste Jean-Paul Fitoussi, directeur de l'OFCE, les gouvernements n'ont plus de pouvoir ni monétaire – il est confié à la BCE – ni budgétaire – il est encadré par le pacte de stabilité – et ni industriel, toute politique sectorielle ayant disparu devant la politique de la concurrence.  
(Source : Arnaud Leparmentier, *Le Monde*, 23 janvier 2003)

**Q1 –** Quels sont les quatre reproches que l'on peut adresser aux choix européens en matière de politique monétaire ?

- .....
- .....
- .....
- .....

**Q2 –** Quelles sont les conséquences d'une hausse du cours de l'Euro vis-à-vis du Dollar ?

- .....
- .....
- .....
- .....

**Q3 –** Qui fixe en définitive le cours de l'Euro ?

- .....
- .....
- .....

7 – Pour reconstruire l'euro sur des bases saines, il faut un gouvernement économique de la zone, au service d'une politique stratégique autonome de l'Europe, qui coordonne le *policy mix* de l'ensemble de la zone et instaure un minimum de fédéralisme fiscal au sein de la zone en contrepartie de la mise en place de règles fiscales et sociales minimales. Ces éléments de règles fiscales et sociales minimales constituent le socle du Contrat social européen qu'il faut construire et qui favoriserait la mobilité des travailleurs au sein de la zone euro.  
(Source : Christian Saint-Etienne, <http://crise-europe.blog.lemonde.fr/>, 08 mai 2009)

**Q1 –** Quelles sont les propositions de l'auteur pour réformer la politique conjoncturelle de l'Union ?

- .....
- .....
- .....

## 2 – La coordination des politiques structurelles

### a) – Des politiques structurelles centrées sur la connaissance

1 – En mars 2000, quand il lance la stratégie de Lisbonne, le Conseil européen entend, face notamment à la concurrence en ce domaine des États-Unis et du Japon, « faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » d'ici 2010. Deux objectifs ont été fixés en ce domaine par le Conseil européen, respectivement à Lisbonne, en mars 2000, et à Barcelone, en 2002 :

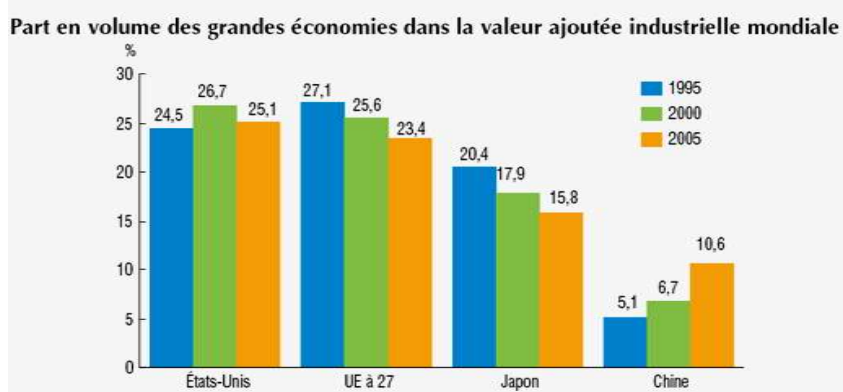
- réduire les sorties précoces du système éducatif, la cible retenue étant qu'au moins 85% des jeunes âgés de 20 à 24 ans aient réussi leurs études du second cycle du secondaire en 2010 ; en effet, les jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme du second cycle du secondaire « connaissent les plus sérieuses difficultés sur le marché du travail » et sont par ailleurs « moins susceptibles de suivre des activités de formation continue » ;
- atteindre un niveau d'investissement en R&D de 3 % du PIB en 2010.

Deux crises majeures sont intervenues depuis, l'éclatement de la « bulle Internet » en 2001 et le déclenchement à partir de 2007 de la crise financière, puis économique. Le contexte général est par ailleurs marqué par la montée en puissance, sur l'ensemble de la période, de pays tels que le Brésil, la Chine, l'Inde ou la Russie, qui concurrencent l'Union dans un nombre croissant de secteurs. L'effort engagé par la Chine ou par l'Inde pour l'enseignement supérieur, la qualification et la R&D se traduit notamment par la formation d'ingénieurs et de chercheurs en nombre voisin des contingents européens, avec un niveau de rémunération tendancielle moindre. [...]

En 2007, en France, le taux de jeunes de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'enseignement ou de formation secondaire est de 82,4 %. Ce taux est supérieur à celui de l'Union européenne (78,1 %), mais inférieur à l'objectif de 85 %. [...] En 2006, la France consacrait 2,2 % de son PIB à la R&D, contre 2,4 % en Allemagne, 2,7 % aux États-Unis et 3,1 % au Japon, en raison notamment du faible niveau de l'investissement privé en ce domaine (1,2 % en France, contre 1,7 % en Allemagne, 2 % aux États-Unis et 2,3 % au Japon).

(Source : Conseil économique et social, *Le suivi des indicateurs de Lisbonne*, 30 mars 2009)

2 –



Q1 – Quels sont les objectifs d'une politique structurelle ?

.....  
.....  
.....

Q2 – Pourquoi cette politique est-elle très importante à long terme ?

.....  
.....  
.....

Q3 – Quels étaient les engagements des pays de l'UE en matière de politique industrielle ?

- .....
- .....

Q4 – Ces objectifs ont-ils été tenus ?

.....  
.....  
.....

### b) – Des politiques structurelles centrées sur la concurrence

1 – Les promoteurs de la Stratégie de Lisbonne considèrent que la croissance et la compétitivité de l'Europe pâtissent d'un manque de libéralisation des marchés. Ils s'appuient sur un ensemble de principes et d'analyses montrant pour l'essentiel que :

- un marché plus vaste permet des économies d'échelle et une plus grande compétition sur les prix, génératrices de gains de croissance et de productivité : ce credo, qui est celui des promoteurs du traité de Rome, a inspiré la stratégie européenne visant à établir un marché intérieur, puis « unique » ; tout un pan de la Stratégie de Lisbonne n'en est que le prolongement logique ;

- les restrictions administratives sur le marché des biens ont pour effet de ralentir le processus d'ajustement par lequel les techniques de production les plus avancées, notamment les TIC, se diffusent au-delà des frontières et sont incorporées dans l'activité productive de l'économie nationale ;
- il existe une corrélation entre le degré de concurrence sur un marché donné et la vigueur du processus d'innovation qui s'y déploie.

(Source : Laurent Cohen-Tanugi, *Une stratégie européenne pour la mondialisation*, mars 2008)

2 – Au Danemark, il est interdit de rajouter des vitamines dans les céréales du petit déjeuner. En Finlande, toutes les vitamines sont autorisées parce que les médecins jugent qu'elles sont bénéfiques pour les enfants d'un pays qui manque de soleil. Kellogg's, le géant américain, se bat depuis huit ans avec les autorités sanitaires de ces pays européens si proches pour qu'une réglementation commune soit enfin établie. Sans succès. C'est le Wall Street Journal qui racontait, voilà deux semaines, l'anecdote, en rappelant que le grand marché unique européen est, normalement, entré en vigueur le 1er janvier 1993. Un même produit doit, depuis, pouvoir se vendre partout. Il n'en est rien. Le cas des céréales est fréquent. Barrières médicales ou sanitaires, normes d'exception, protectionnisme, bureaucratie : le marché intérieur européen est loin d'être aussi "unifié" qu'on l'imagine, douze ans après la signature de l'Acte unique sous la houlette du président Jacques Delors.

Beaucoup a été fait, la Commission estime que le PIB européen est supérieur de 1,8 % à ce qu'il aurait été sans le marché unique. Deux millions et demi d'emplois ont été créés. Pourtant, l'intégration "toujours plus poussée" des pays membres, selon le mot de Jean Monnet, n'est encore que très partielle. Elie Cohen, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine, a passé en revue l'ensemble des dysfonctionnements de cette défaillante "intégration européenne". Il en tire des conclusions de destruction massive contre la politique actuelle.

Premier fragment de la bombe du professeur : l'intégration des marchés européens n'a pas été plus rapide dans ces années récentes que l'intégration mondiale et elle a été inférieure à celle d'une autre zone régionale, l'Accord de libre-échange nord-américain.

Continuons par les prix. Dans le beau plan de la construction communautaire, il était prévu un rapprochement des prix de vente des produits dans les différents pays membres, puisque chaque consommateur peut acheter où il veut. Cette "convergence" a été observée. Mais elle s'est stoppée vers 1994, puis les écarts se sont recrusés depuis 2000, selon les calculs de la Commission.

Troisième fragmentation de la bombe : les résultats des fameuses et controversées politiques "libérales" de dérégulation et de libéralisation. L'échec le plus important est celui de la directive Bolkestein sur l'ouverture des services, très mal préparée dans un contexte chauffé à blanc par le référendum. La Commission a dû reculer alors que l'ouverture des services est essentielle à l'intégration européenne. Télécommunications, énergie, transports, finance ont aussi fait l'objet de politiques communes. Favoriser la concurrence imposait de faire sauter les monopoles nationaux.

(Source : Éric Le Boucher, *Le Monde* du 20 novembre 2005)

**Q1 – Qu'est-ce qu'une politique de libéralisation des marchés ?**

.....

.....

.....

**Q2 – Quels sont ses effets attendus ?**

- .....
- .....
- .....

**Q3 – Quels sont les reproches que l'auteur adresse à la politique de la concurrence européenne ?**

- .....
- .....
- .....
- .....

### **c) – Des politiques structurelles qui redéfinissent les contours des services publics**

1 – Comment considérer les compensations financières dont bénéficient les prestataires en charge d'une mission de service public ? « *Comme des aides d'Etat* », estime depuis toujours l'exécutif européen. Autrement dit, ces subventions sont soumises au respect des règles de concurrence. Ce principe posé, les gardiens de la concurrence européens ont ménagé une série d'exemptions, qui laissent des marges de manœuvre aux Etats membres et à leurs collectivités locales. Ainsi, quel que soit leur montant, les aides attribuées aux hôpitaux, et aux organismes de logement social, ainsi que celles versées aux ports et aéroports d'une capacité en deçà, respectivement, de 300 000 et 1 million de passagers sont également exemptées. Tout comme les compensations accordées aux transports terrestres, qui doivent faire l'objet de mesures spécifiques, qui seront à l'ordre du jour de la Commission la semaine prochaine. Reste que les aides les plus importantes - celles qui concernent de grands secteurs comme l'énergie ou les télécommunications - devront être obligatoirement notifiées aux autorités européennes de la concurrence. Leur examen sera strictement encadré, d'autant qu'elles concernent des opérateurs de taille importante -souvent d'anciens monopoles publics - comme France Télécom, EDF, ou la compagnie maritime SNCM, dont certains ont déjà eu maille à partir avec les services européens de la concurrence.

La commissaire à la concurrence a par ailleurs modifié une directive sur la transparence, afin de garantir la séparation des comptes, au sein d'une même société, entre les activités de service public et celles réalisées sur des marchés en concurrence. Elle estime que ces dispositions « *garantiront la transparence et permettront d'éviter toute subvention croisée au bénéfice d'activités ne relevant pas du service public* ». C'est déjà le cas, par exemple, pour EDF, dont le réseau de transport d'électricité, RTE, qui gère les lignes à haute tension en France, dispose déjà de son autonomie comptable, et doit être filialisée en septembre. Enfin, la commission distingue :  
(Source Philippe Ricard, *Le Monde* du 17 juillet 2005)

**Q1 – Pourquoi l'Etat ne peut-il pas subventionner un secteur d'activité ?**

.....  
.....  
.....

**Q2 – En quoi cela peut-il remettre en cause les services publics ?**

.....  
.....  
.....

**Q3 – Qu'a fait la commission pour répondre à ces critiques ?**

- .....
- .....
- .....
- .....

2 – Les ministres européens des postes devaient examiner, lundi 11 décembre, pour la première fois, la proposition de directive postale adoptée par la Commission européenne le 18 octobre. Les discussions s'annonçaient animées autour de ce texte déterminant pour l'avenir du secteur postal, prévoyant une libéralisation totale du marché en 2009. Soit, en fait, la suppression du dernier monopole réservé aux opérateurs historiques, le courrier de moins 50 grammes.

Face aux tenants d'une ouverture du marché sans condition - l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et la Finlande - de nombreux Etats du sud de l'Europe, auxquels s'est jointe la France, devaient exprimer leurs craintes d'une libéralisation hâtive et mal préparée, susceptible, selon eux, de dégrader la qualité du service universel postal, à savoir l'obligation de distribuer le courrier au moins cinq jours par semaine, pour chaque citoyen européen.

Souvent liées à la peur de voir arriver sur leur marché des concurrents mieux organisés et plus rentables qu'eux, au discours commercial agressif - les postes allemande et néerlandaise - leurs inquiétudes se fondent aussi sur les enseignements tirés des quelques expériences de libéralisation dans le monde : en Grande-Bretagne, en Suède, en Finlande, au Japon, en Nouvelle-Zélande et en Argentine.

De fait, les expériences de libéralisation déjà tentées ont connu des fortunes diverses, avec un exemple de faillite de l'opérateur historique, en Argentine. En Suède - le cas le plus ancien en Europe - le concurrent né de la libéralisation s'est vite trouvé en difficultés et l'Etat a dû demander à la Sweden Post de le racheter, avant qu'il ne soit finalement repris par la poste norvégienne. Partout, l'ouverture du marché a entraîné des réductions d'effectifs (35 000 emplois supprimés par la Royal Mail en Grande-Bretagne en 2005 et un second plan de grande ampleur annoncé pour les mois à venir). Pour réduire les coûts, de nombreuses postes ont augmenté le nombre d'emplois à temps partiel. TNT aux Pays-Bas détient le record, avec 70 % de temps partiel dans ses effectifs.

Par ailleurs, il est difficile de dire si les consommateurs ont profité de l'ouverture à la concurrence du marché postal, à travers des services de meilleure qualité ou moins chers. Partout dans le monde, on observe, en fait, que les prix se sont rééquilibrés sur les coûts réels, sous le contrôle du régulateur postal national. Cet "effet prix" a profité tantôt aux particuliers, tantôt aux entreprises, selon que les anciens systèmes de péréquation tarifaire profitaient aux uns ou aux autres. Le prix du timbre a, par exemple, augmenté dans les pays où il était jusqu'alors encadré. La Norvège détient le record du timbre le plus cher d'Europe, à 70 centimes.

(Source : Anne Michel, *Le Monde* du 12 décembre 2006.)

**Q4 – Quelles sont les craintes que l'on peut avoir avec la libéralisation du service postal ?**

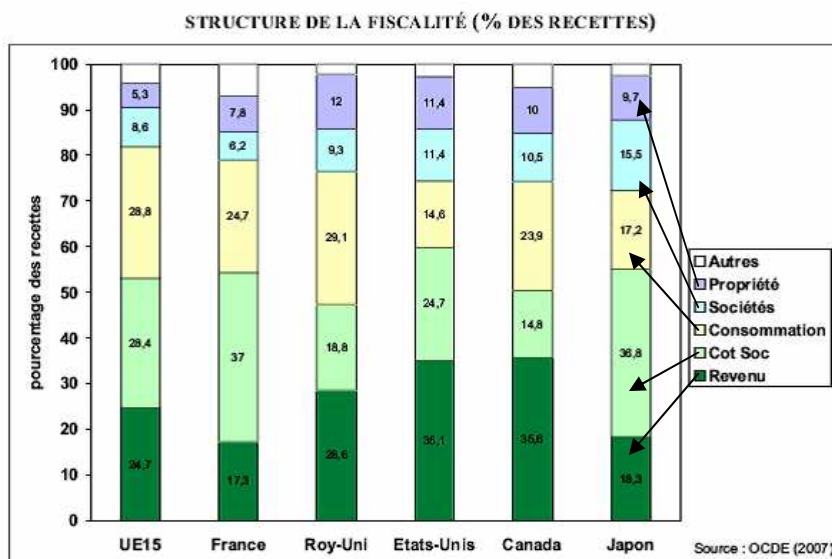
- .....
- .....
- .....
- .....

### d) – Des politiques sociales contraintes par la concurrence

1 – Contrairement aux Etats-Unis où les baisses de prélèvements obligatoires intervenues ces dernières années semblent avoir été motivées par l'objectif contracyclique (relancer l'économie) assigné à la politique budgétaire, les réductions fiscales adoptées en Europe ont un caractère plus structurel et poursuivent des objectifs de compétitivité et d'attractivité. La concurrence fiscale est globalement à l'œuvre dans l'Union européenne ce qui fait craindre un dumping fiscal. Après avoir touché l'imposition du capital (entreprises et revenus financiers), elle concerne désormais le coût du travail.

Ces dernières années, l'Allemagne a procédé à des réformes structurelles de grande ampleur qui semblent avoir pour but essentiel de gagner un avantage de compétitivité internationale mais aussi d'améliorer son attractivité. Au niveau fiscal, on réduit l'impôt sur les sociétés et l'on compense la perte fiscale par une hausse de la TVA afin de réduire le déficit budgétaire. Sur le plan social, on réduit les prestations versées aux chômeurs, on accroit l'âge du départ à la retraite et on diminue les prestations vieillesse, et on rembourse moins les frais de santé.

(Source : Sénat, *La coordination des politiques économiques en Europe*, 5 décembre 2007)



**Q1 – En quoi les politiques fiscales et sociales peuvent-elles entraver la compétitivité d'un pays ?**

- .....
- .....

**Q2 – Que font les Etats au niveau fiscal et social pour rendre leur économie plus compétitive ?**

- .....
- .....
- .....
- .....

**Q3 – Quel est le risque de ces politiques non concertées au niveau européen ?**

- .....
- .....

2 – L'Europe sociale désigne l'ensemble des politiques sociales de l'UE. Elles agissent par rapprochement des législations nationales des pays membres grâce à l'action communautaire. Elle traite de l'emploi, des conditions de travail et de la protection sociale. Certains domaines sont exclus du champ communautaire (rémunération, droit d'association et de grève).

La politique sociale est progressivement devenue une composante importante du projet européen. En 1987, l'Acte unique étend les compétences communautaires à la santé et à la sécurité au travail. Les traités de Maastricht (1992) et Amsterdam (1997) renforcent la politique sociale européenne, la question de l'emploi devenant « d'intérêt communautaire » et nécessitant une stratégie de coordination. Le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000) a même fixé comme objectif le plein-emploi à l'horizon 2010 et la modernisation du modèle social européen.

Les réalisations de l'UE en matière d'Europe sociale concernent quatre grands domaines :

- la libre circulation des travailleurs et la coordination des régime de sécurité sociale : tout ressortissant de l'UE a le droit de travailler, dans un autre pays membre et d'y être socialement assuré ; la directive 96/71 du 16 décembre 1996 prévoit que les Etats membres veillent à ce que les entreprises détachant leurs salariés vers un Etat membre autre que celui dans lequel elles sont installées leur garantissent les conditions de travail et d'emploi fixées dans l'Etat membre sur le territoire duquel le travail est exécuté ;
- l'égalité des hommes et des femmes : 13 directives ont été prises depuis 1975 pour garantir l'égalité de traitement au travail, de rémunération et de sécurité sociale ;
- le droit du travail : protection des droits individuels, collectifs, et garantie de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail ;
- la lutte contre les discriminations.

En décembre 2000, le Conseil européen de Nice a adopté une Charte des droits fondamentaux, rassemblant les droits politiques, économiques et sociaux. Mais, pour l'instant, elle n'a pas de valeur contraignante pour les États membres. Un agenda social européen y a également été signé qui constituait la feuille de route de la politique sociale de l'UE pour cinq ans. L'Europe sociale est néanmoins limitée par la volonté des États de rester maître de leur politique en matière de droit du travail et de fiscalité.

(Source : *Qu'est-ce que l'Europe sociale ?*, Service public.fr, 24 avril, 2008)

2 – Une directive de 1993 a fixé à 48 heures le temps maximal de travail, mais autorisé les Etats qui le souhaitent à dépasser cette limite sans autre plafond, à condition que les employeurs obtiennent l'accord individuel des salariés. La Commission européenne estime qu'en fait dans les pays qui, comme la Grande-Bretagne, appliquent cette clause les travailleurs n'ont pas vraiment le choix. Aussi propose-t-elle que l'accord des partenaires sociaux soit requis, chaque fois que cela est possible, et qu'en cas de dérogation une limite de 65 heures soit fixée. La Grande-Bretagne et la plupart des anciens pays de l'Est refusent toute extension du pouvoir syndical. La Conférence européenne des syndicats réclame la suppression pure et simple de la dérogation ; l'Unice, l'organisation patronale européenne, demande son maintien. La discussion est bloquée.

La controverse sur cette directive est exemplaire des efforts que fait l'Union pour définir des "prescriptions minimales" en matière sociale, et des difficultés qu'elle rencontre pour établir un contrepoids aux règles de la concurrence, qui vont à l'encontre d'une politique sociale forte. De nombreuses directives ont été adoptées dans ce domaine depuis une trentaine d'années. Elles ne se substituent pas aux lois des Etats membres, dont l'Union "soutient et complète l'action". Elles doivent tenir compte "de la diversité des pratiques nationales" et "de la nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie". Cette formule, qui figure dans le traité de Maastricht, est reprise telle quelle dans le projet de Constitution.

Plusieurs lois européennes portent sur l'égalité entre hommes et femmes en matière de rémunération (directive de 1975), d'accès à l'emploi et de conditions de travail (1976), de sécurité sociale (1978 et 1986). C'est en application de la directive de 1976 que la France a dû renoncer, en 2001, à l'interdiction du travail de nuit des femmes. L'autre domaine important touche à l'évolution du droit du travail, en particulier pour assurer une meilleure protection des travailleurs face aux restructurations : directives sur les licenciements collectifs, sur les transferts d'entreprises, sur l'insolvabilité des employeurs, sur l'institution de comités d'entreprise européens, sur l'information et la consultation des travailleurs. Certains domaines - les rémunérations, le droit d'association, le droit de grève, le droit de lock-out - demeurent exclus des compétences de l'Union.

(Source : Thomas Ferenczi, *Le Monde*, 12 avril 2005)

**Q1 –** Quels sont les grands principes de la politique sociale de l'Union ?

- .....
- .....
- .....

**Q2 –** Quels sont les avantages d'une telle politique communautaire ?

- .....
- .....
- .....

**Q2 –** Quels sont les dangers d'une telle politique communautaire ?

- .....
- .....
- .....

**Q3 –** Comment pourrait-on lever ces contradictions ?

- .....
- .....
- .....

